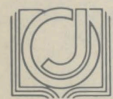


JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LOIS ET DÉCRETS

COLLOQUE

La loi du 9 septembre 1986, quarante ans après

Histoire, pratiques & représentations

de la lutte contre le terrorisme et pour les droits des victimes

Organisé par l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, UMR 7220), le Centre de recherche sur les liens sociaux (CERLIS, UMR 8070) et le Musée-mémorial du terrorisme (MMT)

Mercredi 9 septembre 2026

09h-9h30 **INTRODUCTION** par *Gérôme TRUC*9h30-11h30 **I - LA LOI DE 1986 ET SES CONTEXTES**Modération : *Claire SÉCAIL*

- **La loi de 1986 à l'épreuve des procès antiterroristes des années 1980** (Antoine MÉGIE, Virginie SANSICO)
- **Aux origines de la loi du 9 septembre 1986 en France : la société française prise dans les feux de la lutte contre le terrorisme dans les années 1980** (Thomas MAINEULT)
- **La fabrique de la solidarité nationale : la loi du 9 septembre 1986 sur l'indemnisation des victimes du terrorisme et le travail normatif des décideurs publics** (Francesco NARDONE)

11h50-13h **Table-ronde - 40 ANS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE TERRORISME**Avec Cécile ADVANI, Fondation Georges Besse / FGTI
Jean-François LE COQ, Fonds de Garantie des Victimes (FGTI)
Animation : *Hélène QUINIOU*14h30-16h **II - DÉFINITIONS ET FILIATIONS**Modération : *Lancelot ARZEL*

- **Les racines françaises du concept international de « terrorisme »** (Corentin SIRE)
- **Une loi peut en cacher une autre. 1959, 1986 et la création de deux dispositifs d'indemnisation pour les « victimes civiles du terrorisme » en France** (Marc ANDRÉ)

16h20-18h **Projection-débat autour du documentaire *L'Effroi des hommes* (1991)**en présence du réalisateur Jean-Bernard ANDRO
Animation : *Hélène QUINIOU*

Jeudi 10 septembre 2026

« Compétence

« Art. 706-17. - Pour la poursuite, l'instruction et le jugement des infractions entrant dans le champ d'application de l'article 706-16, le procureur de la République, le juge

9h-10h30 **Témoignage - Jean-François RICARD**Ancien magistrat à la section antiterroriste de Paris
Ancien procureur du Parquet national antiterroriste
Animation : *Pauline PICCO*

République, le juge d'instruction, le juge des enfants, le tri-

11h-12h30 **III - PERSPECTIVES ÉTRANGÈRES**Modération : *Gérôme TRUC*

- **De « l'état de nécessité » à l'État de droit face au terrorisme : l'Espagne entre survie et crédibilité démocratiques (1978-1988)** (David ALLER-SORIANO)
- **L'architecture juridique antiterroriste britannique : origines, acteurs, et modes de production législatifs** (Rachel POUUNET)

tribunal de grande instance autre que celui de Paris peut, pour les infractions entrant dans le champ d'application de

14h-15h30 **IV - ENJEUX DE MÉDIATISATION**Modération : *Isabelle GARCIN-MARROU*

- **Françoise Rudetzki : une carrière médiatique au service de la cause des victimes** (Claire SÉCAIL)
- **Le "juge antiterroriste", émergence d'une figure médiatique : Jean-Louis Bruguière et Marc Trévidic** (Pierre LEFÉBURE, Émilie ROCHE)

saisi jusqu'à ce que l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation soit porté à sa connaissance.

15h45-17h **Témoignage - Hervé BRUSINI**Ancien grand reporter dans l'audiovisuel public
Lauréat du Prix Albert-Londres 1991
Animation : *Claire SÉCAIL*

« Art. 706-19. - Lorsqu'il apparaît au juge d'instruction de Paris que les faits dont il a été saisi ne constituent pas une des infractions entrant dans le champ d'application de

Université Paris Nanterre

Amphithéâtre Weber

RER A : Nanterre Université
200 avenue de la République
92001 Nanterre CedexInstitut des
sciences sociales
du politiqueUniversité
Paris Nanterrecerlis
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES LIENS SOCIAUXUniversité
Paris CitéSorbonne
Nouvelle
université des culturesmusée-mémorial
du terrorisme